

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU JEU



JUNG S.A.S., société par actions simplifiée inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 049 476, ayant son siège social au 199 rue Championnet, 75018 Paris, FRANCE (ci-après dénommée « Back Market »), organise un jeu sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu »). Back Market est ci-après nommé l'« Organisateur ». Le participant est appelé le « Participant » et le gagnant du concours est appelé le « Gagnant ».

La participation au Jeu est soumise au respect des règles décrites ci-dessous.

ARTICLE 1 : Participants

Ce jeu est sans obligation d'achat, gratuit et ouvert aux personnes qui ont au moins 18 ans à la date de participation et résident en France à la date du début du jeu.

Les membres du personnel de l'Organisateur ou toute personne ayant un lien direct ou indirect avec l'entreprise sont exclus du Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier les conditions ci-dessus.

ARTICLE 2 : Conditions générales du Jeu

La participation au Jeu implique l'acceptation intégrale du présent Règlement.

- **Le prix à gagner est** : un bon d'une valeur de 200 € à utiliser sur www.backmarket.fr

Ce bon est limité à une utilisation par personne et est valable jusqu'au **31/12/2024**. Il ne doit être utilisé qu'une seule fois et pour une commande d'un montant total égal ou supérieur à la valeur du bon pour acheter un produit sur www.backmarket.fr

Le gagnant accepte de recevoir le prix tel qu'offert sans possibilité d'échange en espèces ou sous une autre forme de biens ou services de quelque nature que ce soit, ni de transfert du bénéfice à une tierce personne.

- **Conditions de participation :**

Pour participer, le Participant doit faire part de son avis en remplissant le formulaire disponible [sous ce lien](#) avant le 9 février 2024 (ci-après le « Formulaire »).

Seule une participation par Participant est autorisée. La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative.

- **Durée du jeu :**

La participation au Jeu doit avoir lieu avant le 9 février 2024. Les formulaires remplis après la clôture du Jeu ne seront pas pris en compte.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger la durée du Jeu. Cependant, tout changement dans la période de Jeu fera l'objet d'une modification mise à disposition sur le Site Web et notifiée par email.

- **Chances :**

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

ARTICLE 3 : Désignation et annonce du Gagnant

Le gagnant sera sélectionné parmi les participants remplissant les conditions ci-dessus. Un jury, composé de 3 employés de l'Organisateur, se réunira en février et attribuera une note, de 0 à 100, aux réponses reçues, sur la base des critères suivants :

- Conformité avec les conditions générales définies à l'Article 2 ci-dessus ;
- Créativité, spécificité et pertinence des informations données en guise de réponses.

Aucune note ne sera communiquée aux participants.

Le nom du gagnant sera annoncé le 4 mars 2024 par e-mail. L'Organisateur enverra un email au gagnant, à l'adresse email indiquée dans le formulaire. Aucun email ne sera envoyé aux participants qui n'ont pas gagné.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable si le Gagnant ne reçoit pas les notifications pour cause de pourriel, courriers indésirables, compte Instagram non fonctionnel ou autres paramètres de sécurité, ou si le Gagnant fournit des informations de contact incorrectes ou non fonctionnelles. Si le Gagnant sélectionné ne peut être contacté, ne remplit pas les conditions d'admissibilité, ou ne réclame pas le prix dans les 15 jours suivant l'envoi de la notification de récompense, le prix peut, à la discrétion de l'Organisateur, être perdu, et un autre gagnant peut être sélectionné et notifié de la même manière que spécifié ci-dessus.

Les participants peuvent exercer leur droit d'opposition à la publication de leurs données personnelles en envoyant un e-mail à legal-team@backmarket.com ou par courrier à l'adresse indiquée à l'Article 5 du Règlement.

ARTICLE 4 : Responsabilité

L'Organisateur ne peut être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques ou informatiques ou tout autre problème technique affectent le bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur peut annuler tout ou partie du Jeu si une fraude semble avoir eu lieu sous quelque forme que ce soit en lien avec la participation. Dans ce cas, il se réserve le droit de ne pas attribuer les gains aux fraudeurs ou de poursuivre les auteurs de ces fraudes devant les tribunaux compétents.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des inscriptions incomplètes, incorrectes ou illisibles des Participants.

De plus, l'Organisateur décline toute responsabilité pour tout incident qui pourrait survenir lors de l'utilisation ou de la jouissance du Prix, et en particulier en cas de jouissance du Prix par un mineur qui reste sous la responsabilité complète et totale d'un représentant légal.

En participant à ce Jeu, vous comprenez que l'Organisateur, toute personne agissant en son nom ou leurs ayants droit respectifs, ont le droit, lorsque la loi le permet, sans autre avis, examen ou consentement, d'imprimer, publier, diffuser ou utiliser de façon universelle et perpétuelle, dans tout média connu mondialement votre participation, y compris et sans limitation, votre nom, apparence, image ou déclarations connexes au Jeu, et toute donnée biographique telle que des actualités, publicité ou informations et, au niveau commercial, la publicité, relations publiques et objectifs promotionnels, sans aucune autre compensation.

ARTICLE 5 : Données personnelles

Les données des Participants sont collectées et utilisées pour valider la participation au Jeu, attribuer le prix et permettre le démarchage commercial, sous réserve du consentement du participant. En vertu de la loi britannique sur la protection des données de 2018, les Participants peuvent exercer leur droit d'accès, rectification, et suppression des données, ainsi que leur droit de limiter le traitement des données, leur droit à la portabilité des données, droit d'opposition, ainsi que leur droit de retirer leur consentement en envoyant leur demande à l'Organisateur, par email à legal@backmarket.com ou par courrier à l'adresse suivante :

JUNG SAS (Back Market)

Service Juridique (*équipe juridique*)

Responsable des Données Personnelles (*Confidentialité des données*)

199 rue Championnet, 75018 Paris, France

Les informations données dans le cadre de la participation au Jeu sont soumises à la Politique de confidentialité indiquée sur le site Web. Pour lire la Politique de confidentialité, [cliquez ici](#).

ARTICLE 6 : Réclamations

Les participants reconnaissent sans réserve que le simple fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation du Règlement.

Toute réclamation doit être faite par écrit au plus tard un (1) mois après la fin du Jeu (comme en témoigne le cachet de la poste) en écrivant à l'adresse indiquée à l'Article 5 du Règlement. Aucune réclamation ne sera acceptée postérieurement à cette date.